



Règlement Enduro Kid du Semnoz

20 mai 2018

Important, lisez attentivement ce règlement.

En vous inscrivant à cette épreuve, vous vous engagez à respecter chaque point du présent règlement.

Préambule :

Le présent règlement a été édité par Annecy Cyclisme Compétition, il s’applique à l’Enduro Kid du Semnoz du 20 mai 2018. Il indique les règles de base permettant d’assurer le bon déroulement de la compétition, le respect des valeurs du cyclisme, la sécurité, le plaisir des participants, l’équité sportive et la préservation de l’environnement.

Définition :

L’enduro est une discipline du VTT qui propose des spéciales chronométrées à profil majoritairement descendant, reliées entre elles par des liaisons à faire dans un temps imparti. C’est une discipline qui favorise le plaisir, la convivialité, la découverte et l’autonomie.

L’Enduro Kid du Semnoz est une épreuve enduro RÉSERVÉ AUX ENFANTS et spécialement adaptées pour les jeunes de 9 à 14 ans (année civile), qui a lieu en Haute Savoie, à Annecy, sur le site de la Chataigneraie.

Cet Enduro Kid du Semnoz est la première épreuve d’enduro réservée aux enfants, organisée par l’association Annecy Cyclisme Compétition. Elle est issue de l’initiative des organisateurs, désireux de créer une épreuve d’enduro pour les catégories inférieures à la catégorie cadet.

L’essentiel à retenir :

•L’Enduro Kid du Semnoz est une épreuve ouverte aux concurrents âgés de 9 à 14 ans durant l’année civile (catégories pupilles, benjamins et minimes).

•Equipement obligatoire pour participer à l’épreuve : VTT, casque intégral, genouillères, coudières, dorsale, gants longs, maillot manches longues.

•Les VTT à assistance électrique ne sont pas autorisés.

•Les inscriptions et le paiement se font en ligne sur une plateforme d’inscription dédiée, aucune inscription n’est possible sur place.

•Pour retirer votre plaque le jour de la compétition, vous devez obligatoirement présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d’un an OU une licence VTT de l’année en cours ainsi qu’une autorisation parentale.

•Les personnes sans plaque de course sont strictement interdites de rouler à VTT sur les spéciales ou de courir à côté des enfants sur les spéciales durant la compétition

•Une séance de reconnaissance sera organisée le matin de la course. Les reconnaissances seront encadrées par les membres de l’organisation ou des accompagnants de coureurs qui se porteraient volontaires. En dehors de ces séances encadrées, aucune reconnaissance n’est autorisée sous peine de pénalité.

•Nous vous remercions de respecter la nature, les sentiers, les bénévoles et les autres concurrents. Ne sortez pas des sentiers, ne coupez pas les épingles, remportez tous vos déchets, soyez fair-play.

# 1. Parcours :

## 1.1. Esprit du parcours de l’Enduro Kid du Semnoz :

Les tracés de l’épreuve sont conçus sur la base des critères suivants :

•Procurer du plaisir aux fans de VTT

•Favoriser les sentiers dits “naturels”, ludiques et techniques

•Proposer de l’autonomie aux concurrents dans leur choix de trajectoire

•Favoriser et récompenser la polyvalence des pilotes (technique, physique, endurance)

•Ne pas faire de sélection par l’extrême (pas de montées infaisables en spéciales, mise en place de contournements pour les obstacles les plus engagés en descente)

## 1.2. Difficulté :

Les parcours de l’Enduro Kid du Semnoz sont adaptés aux facultés des enfants.

Les distances, dénivelés, durées et nombre de spéciales sont appropriés pour chaque catégorie d’âge.

## 1.3. Spéciales :

Les spéciales servent à établir le classement des enduros et à procurer du plaisir aux participants.

Elles se déroulent sur des chemins de type single-tracks et sont chronométrées.

Les spéciales ont obligatoirement un profil à majorité descendante (arrivée plus basse que le départ), ce qui n’empêche pas qu’il puisse y avoir des relances ou montées durant les spéciales (pas plus d’1/3 du temps de la spéciale).

La durée, la distance et les dénivelés des spéciales sont réduites, d’une manière générale, les spéciales font entre 1 minutes et 5 minutes maximum (temps des meilleurs pilotes).

Durant les spéciales chronométrées, seuls les concurrents (avec plaque de course) sont autorisés à se déplacer à vélo. Interdiction à toute personne sans plaque d’effectuer les spéciales à vélo durant la période de chronométrage. Des pénalités seront attribuées par l’organisation aux enfants accompagnés d’un adulte sur une spéciale (à pied ou en vélo).

## 1.4. Liaisons :

Les liaisons font partie intégrante du concept de l’enduro, elles assurent l’aspect physique qui fait partie de l’ADN de cette discipline, et sont un vecteur de convivialité (partage avec les autres participants).

Les liaisons ne sont pas chronométrées, elles peuvent, sur certaines portions croiser les spéciales.

L’AIDE EXTERIEURE LORS DES LIAISONS PÉDALÉES EST FORMELLEMENT INTERDITE, SOUS PEINE D’EXCLUSION.

Pendant les liaisons, les concurrents s’engagent à :

•Porter toujours un casque

•Respecter le code de la route

•Respecter les consignes des signaleurs lors des croisements de spéciales

## 1.5. Encadrement :

L’organisation s’engage à mettre en place un encadrement adulte pour gérer les enfants sur les liaisons (membres de l’organisation et accompagnants de coureurs qui se porteraient volontaires).

## 1.6. Dévoilement du parcours :

Le parcours de l’Enduro Kid du Semnoz sera dévoilé le jour de l’épreuve. Il sera affiché sur place à proximité du point de retrait des plaques.

Une séance dédiée aux reconnaissances du parcours sera autorisée le matin précédant la course. Cette séance sera encadrée par l’organisation ou des accompagnants de coureurs qui se porteraient volontaires et pourra s’effectuer à pied et/ou à vélo.

## 1.7. Pénalités :

Les organisateurs se réservent le droit d’appliquer des pénalités ou d’exclure des participants aperçus volontairement sur une partie secrète du parcours avant le jour de l’épreuve.

Annecy Cyclisme Compétition décline toute responsabilité en cas d’accidents survenus lors de ces reconnaissances non encadrées.

# 2. Matériel :

## 2.1. Vélo :

Les participants doivent obligatoirement utiliser le même vélo sur toute la durée de l’épreuve (liaisons et spéciales).

## 2.2. Typés de vélos acceptés :

Sont acceptées, les vélos suivants :

•VTT 20 pouces

•VTT 24 pouces

•VTT 26 pouces

•VTT 29 pouces, 29+

•VTT 27.5 pouces, 27.5+

## 2.3. Assistance mécanique :

En cas de problème mécanique (casse, dysfonctionnement, crevaison) :

•Durant une spéciale chronométrée : le concurrent devra réparer seul, sans assistance extérieure, ou finir la spéciale à pieds.

•Hors spéciale (liaison ou arrivée d’une spéciale) : les concurrents pourront être aidés par un adulte, sous réserve de respecter l’article 2.1 du présent règlement, c’est à dire pour réparer le problème mécanique, en aucun cas remplacer (sauf une chambre à air ou une chaîne).

## 2.4. Protections obligatoires :

Par souci de sécurité, la participation à l’Enduro Kid du Semnoz requiert les protections suivantes :

•Casque intégral obligatoire (répondant à la norme CE)

•Gants longs obligatoires

•Maillot long obligatoire

•Dorsale obligatoire (répondant à la norme CE)

•Genouillères obligatoires

•Protections coudières obligatoires

TOUT CONCURRENT QUI NE POSSÈDERA PAS LA TOTALITÉ DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE SE VERRA REFUSÉ LE DÉPART.

L’organisation demande également à chaque participant de porter son casque sur la totalité du parcours, y compris durant les liaisons.

# 3. Dispositions de sécurité :

Un soin particulier est porté à la sécurité lors de l’Enduro Kid du Semnoz. Pour assurer le bon déroulement et la protection des enfants, plusieurs dispositions sont prises :

•Parcours : L’organisateur s’engage à adapter la difficulté physique et technique du parcours à l’âge des concurrents. Concrètement, le tracé est forcément moins engagé, moins long, moins technique et comporte moins de dénivelé qu’un Enduro pour adultes.

•Equipement des concurrents : Les concurrents s’engagent à porter les protections obligatoires tout au long de l’épreuve (voir article 2.3), sans quoi il sera exclus ; et l’organisateur s’engage à faire contrôler le bon port de chaque protection au départ de chaque spéciale pour chaque concurrent.

•Balisage et signaleurs : L’organisateur s’engage à placer des panneaux « Danger » et des signaleurs pour prévenir les passages les plus techniques.

•Encadrement des liaisons : L’organisateur s’engage à mettre en place un encadrement adulte pour gérer les concurrents sur les liaisons (membres de l’organisation, membres encadrant des clubs présents sur l’épreuve, parents de coureurs), en nombre suffisant par rapport au nombre d’inscrits.

•Encadrement des reconnaissances : L’organisateur s’engage à mettre en place un encadrement adulte pour gérer les concurrents lors des reconnaissances (membres de l’organisation, membres encadrant des clubs présents sur l’épreuve, parents de coureurs), en nombre suffisant par rapport au nombre d’inscrits.

•Encadrants interdits sur les spéciales ! Nous rappelons que les enfants réalisent les spéciales seuls. Aucun encadrant, parent ou ami n’est autorisé à rouler avec/devant/derrière un enfant durant les spéciales chronométrés, sous peine de pénalités attribués aux enfants ! Ils pourront les rejoindre à l’arrivée des spéciales après que l’organisateur leur a donné l’autorisation de rouler sur le tracé de la course.

# 4. Placements des concurrents :

## 4.1. Attribution des numéros :

L’attribution des numéros de plaque sera faite par catégorie, en regroupant au mieux les membres d’un même club ou d’un même groupe en ayant fait la demande lors de l’inscription.

## 4.2. Ordres de départ :

Les concurrents seront groupés par catégories.

Ainsi, tous les enfants d’une même catégorie disposeront de numéros de plaque à la suite et partiront les uns derrière les autres.

Les filles toutes catégories confondues seront regroupées ensemble.

# 5. Catégories :

Seuls les enfants évoluant dans les catégories suivantes peuvent prendre le départ de l’Enduro Kid du Semnoz :

•Pupilles (9-10 ans\*)

•Benjamins (11-12 ans\*)

•Minimes (13-14 ans\*)

*\* âge obtenu au cours de l’année civile*

# 6. Conditions de participation :

Pour participer à l’Enduro Kid du Semnoz, il faut :

•Respecter le présent règlement

•Avoir entre 9 ans minimum et 14 ans maximum dans l’année

•Présenter une licence cyclisme en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition, datant de moins d’un an le jour de l’épreuve

•Présenter un accord des représentants légaux

•Avoir la totalité du matériel obligatoire (cf article 2.4 du présent règlement)

Les licences acceptées sont :

•licences FFC

•licences FFCT

•licences FSGT

•licences UFOLEP

•licences VTT étrangères fédérales

•licences FFCAM couvrant la compétition VTT

# 7. Aspect environnemental :

Les organisateurs et les coureurs qui participent à l’Enduro Kid du Semnoz sont tenus de respecter la charte environnementale suivante, editée en partenariat avec la Mountain Biker Foundation :

LA CHARTE DU VETETISTE :

1. Je respecte le sentier, je ne coupe pas les virages et ne crée pas de nouvelles traces

2. Je respecte les autres usagers, je cède le passage aux randonneurs et aux cavaliers, je maitrise ma vitesse en toute circonstance

3. Je respecte la faune et la flore, les activités pastorales et agricoles, et ne laisse ni traces ni déchets

4. Je ne roule que sur des sentiers ouverts et autorisés

5. Je suis responsable, j’agis, j’informe, j’éduque, pour la sauvegarde et le maintien des sentiers

LA CHARTE DE L’ORGANISATEUR :

1. Mettre en place un parcours adapté et sécurisé

2. Prendre les précautions nécessaires pour que son événement s’inscrive dans une logique de respect de l’environnement (ne pas couper d’arbres, barrer les coupes, sensibiliser les participants, ramasser les détritus oubliés par les concurrents)

3. Utiliser un balisage temporaire ou biodégradable

4. Débaliser le parcours dès la fin de l’épreuve

5. Remettre en état les portions détériorées

6. Faire jouer l’alternance de sentiers d’années en années

Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner par une pénalité les pilotes vus par un commissaire en train de jeter ses détritus (chambre à air, emballage de barré énergétique, etc…) dans la nature, tout comme ils le feront pour ceux qui sortent des chemins.

# 8. Déroulement de course :

Le participant déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales. En cas d’égalité, le nombre de meilleures places départagera les concurrents. En cas de nouvelle égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

Les participants devront se présenter aux départs des spéciales aux heures indiquées par l’organisation. En cas de retard, des pénalités seront mises.

Les participants s’engagent à réaliser le parcours dans son intégralité, sans sortir des sentiers balisés, et sans prendre de raccourci. Tout concurrent pris sur le fait par les commissaires sera mis hors course.

